Nogent sur Marne,

Le 30 mars 2020

**Objet :** Demande de Franchise de TVA

pour l’activité de formation.

**Pièce jointe :**

Formulaire CERFA n° 3511-SD

Bonjour,

Nous nous permettons de vous contacter pour que soit appliqué une franchise de TVA concernant l’activité de formation.

En effet, la part de Chiffre d’affaires effectué en 2019 s’élève à : 1304,00 €

Et la majeure partie des clients sont des particuliers et les formateurs sous-traitants

sont auto-entrepreneurs ou en micro-BNC.

Pourriez-vous m’assurer que cette modification soit possible dès maintenant et, le cas échéant, me confirmer que cette demande de modification a bien été enregistrée par

vos services ?

En vous remerciant par avance de l’attention que vous porterez à ma demande, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en ma considération la meilleure.

Evelyne Revellat

Représentante légale de Khépri Formation